

HERBISTOP®

DÉSHÉRBANT JARDINS ET ALLÉES
PRODUIT DE BIOCONTRÔLE

ARBRES ET ARBUSTES - CULTURES FLORALES, PLANTES VERTES, ROSIERS
CULTURES FRUITIÈRES, CULTURES LÉGUMIÈRES
ALLÉES DE PARCS, JARDINS, TROTTOIRS, CIMETIÈRES,
VOIES DE COMMUNICATION

HOMOLOGATION N°2140121 DÉPOSÉE COMPO FRANCE
EMPLOI AUTORISÉ DANS LES JARDINS (EAJ)

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

État : liquide

Densité : 0,98 +/- 0,02

Odeur : caractéristique

Couleur : blanche

pH : 3,8 - 4,2

Point éclair : sans

**Teneur garantie en
matière active** :

Acide pélargonique : 237,59 g/l
(24,3 % m/m)



PROPRIÉTÉS

HERBISTOP® est un désherbant de contact non sélectif destiné au désherbage des espaces cultivés ou plantés ainsi que des cours, allées et terrasses. Formulation à base d'un principe actif d'origine végétale : l'acide pélargonique : présent dans la nature, notamment dans les géraniums. **Il est polyvalent**, utilisable sur des surfaces cultivées et des zones non cultivées : cours, allées, terrasses. **Il est rapide d'action** : premiers effets visibles en seulement 3 heures (par des températures supérieures ou égales à 25°C et par temps sec). **Il permet de semer et replanter dès 3 jours après l'application** même si les mauvaises herbes ne sont pas totalement desséchées. Agit uniquement sur la plante traitée, sans effet racinaire sur les plantations voisines dans le respect des conditions d'utilisation. Une fois **HERBISTOP®** sec (environ 6 heures), les animaux domestiques peuvent retourner sur la surface traitée.

Domaines d'utilisation :

Usages non agricoles - désherbage - allées de parcs, jardins, trottoirs, cimetières, voies de communication.

Traitement généraux - désherbage avant mise en culture et cultures installées. Destruction des algues et des mousses. Désherbage des arbres et arbustes (plantation pleine terre), cultures florales et plantes vertes, rosiers (pleine terre), cultures fruitières (cultures installées), cultures légumières et petits fruits (cultures installées). Gazon de graminées traitement des parties aériennes * mousse.

Utilisation d'HERBISTOP® suivant les indications portées ci-dessous

DOSE D'EMPLOI HOMOLOGUÉE :

13 ml/m². Nombre maximum d'application par an : 4, sauf sur cultures légumières : 2.
Gazon de graminées traitement des parties aériennes * mousse : 9 ml/m²/1 Litre d'eau uniquement dans l'arrosoir - 1 traitement maximum par an.

DOSES D'EMPLOI POUR UN TRAITEMENT DE 100 m² au pulvérisateur		
Désherbage / Culture - surfaces	Dose de Produit	Volume d'eau avec un pulvérisateur de 10 Litres
Avant mise en culture et cultures installées	1,3 Litre	8,7 Litres
Rosiers, arbres et arbustes, fleurs, fruitiers, petits fruits* (* Ne pas utiliser sur jeunes pousses de framboisiers et autres Rubus)		
Cultures légumières		
Cours, allées, terrasses		
Destruction des algues et mousses		
DOSE D'EMPLOI POUR UN TRAITEMENT DE 10 m² à l'arrosoir		
Gazons de graminées - lutte contre la mousse	0,09 Litre	9,91 Litres d'eau dans l'arrosoir

Nombre d'application maximum / an : 4 sauf cultures légumières : 2 et mousses sur gazons de graminées : 1.

Intervalle entre les applications : 21 à 60 jours.

MODE D'EMPLOI :

Agiter le bidon avant utilisation.

Mettre un peu d'eau dans le pulvérisateur muni d'un cache herbicide.

Doser la quantité de produit nécessaire au traitement, puis compléter jusqu'au volume d'eau voulu. Agiter pour obtenir une préparation homogène.

Appliquer le produit uniquement sur les mauvaises herbes présentes (par tache).

Éviter toute dérive de pulvérisation et de ruissellement vers les plantes voisines. Éviter toute pulvérisation vers les parties vertes des plantes à préserver.

Pour une efficacité optimale, traiter en début d'infestation sur des mauvaises herbes jaunes et sèches, sur toutes les faces de la plante et lorsque la température à l'ombre est compris entre 12°C et 25°C.

Rincer soigneusement le matériel utilisé et l'emballage vide, à 3 reprises et épandre les eaux de rinçage sur une parcelle préalablement traitée.

PÉRIODE D'APPLICATION :

De Mars à Août sur les cultures légumières.

De Mars à Septembre sur les surfaces perméables (allées) et arbres fruitiers.

Du début du printemps à la fin de l'automne pour les autres usages.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI : Porter des gants et une tenue appropriée. **ATTENTION :** les feuilles des mauvaises herbes doivent être sèches (ni pluie, ni rosée) avant le traitement. Traiter par temps calme (sans vent), sec (pas de pluie prévue dans les 12 heures).

Ne pas appliquer le produit sur des jardins en pente ou des surfaces imperméables situées à proximité d'un point d'eau (bitume, béton, pavés et dalles).

Pour un usage sur cours, allées ou terrasses, le produit ne laisse aucune trace sur les pavés et trottoirs à base de basalte, de granite ou de béton. La légère pellicule blanchâtre, qui risque de se déposer après le traitement, disparaîtra rapidement dès les premières pluies. Vérifier la compatibilité avec d'autres matériaux en effectuant un essai sur une partie cachée. Ne pas appliquer sur les dalles en résines ou marbres.

Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer à moins de 5 mètres (ZNT) d'un point d'eau (puits, bassin, mare, ruisseau, rivières ...). Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur des jardins en pente ou des surfaces imperméables situées à proximité de points d'eau telles que le bitume, le béton, les pavés et les dalles. Pour protéger les eaux souterraines, appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de l'acide pélargonique uniquement de mars à septembre pour les usages revendiqués sur surfaces perméables (allées) et arbres fruitiers.

Traiter en l'absence de vent et sans risque de pluie. Respecter les usages et les doses.

Emballages vides : réemploi interdit. Bien vider, rincer. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR. Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Stocker à l'abri du gel. Porter des gants pendant les phases de mélange/chargement et d'application et un vêtement de protection imperméable pendant l'application. Se laver les mains et le visage dès le travail terminé et avant de prendre toute nourriture. Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation. Conserver uniquement dans le récipient d'origine, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

D.A.C.D. garantit la qualité de ce produit vendu dans son emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de vente du Ministère de l'Agriculture.

N° immatriculation RH00083 délivré par la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt RHÔNE-ALPES pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

D.A.C.D. ne peut avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. D.A.C.D. n'assume aucune responsabilité quant à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier. Les informations ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque cas déterminé.